CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112283** **VALABLE JUSQU'AU** **31/05/2027**

ÉDITÉ LE 23/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/04/2013

Raison sociale : GRANIT DU LITTORAL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/06/2019

Capital : 150 000

312 PENN PRAT
56330 PLUVIGNER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT CÉDEX 2013B00357

Siret : 792 575 920 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5406245

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5759944404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5759944404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 06 62 46 34 99 **Fax :**

Portable : 06 62 46 34 99

Responsabilité légale :
JOUAN MARCO CO-GÉRANT / LE GOLVAN GWENAEL CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.granitdulittoral.fr

E-mail : sarlgranitdulittoral@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 538 777 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2171	Taille et pose de pierre	6	01/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/10/2026 10:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.